



162901 - Je suis gênée de recevoir une aide au profit de mes beaux parents de la part d'un gouvernement non musulman

question

Ma question est que le gouvernement verse à mes beaux parents une allocation pour leur prise en charge alors que je leur assure une prise en charge. Je suis très gênée...Cet argent est il licite selon la Charia? Je ne suis pas à l'aise avec l'idée de percevoir de l'argent pour prendre ses parents en charge-Allah soit loué- notre situation matérielle n'est pas solide et mon mari dit que la perception de cet argent nous aide. Pouvez vous, s'il vous plaît , trouver une solution à ce problème? Je suis embarrassée et très perplexe. Pouvez vous me répondre le plus rapidement que vous le pourrez. J'espère que vous ne citerez pas mon nom dans votre site. Je reste à l'attente de votre réponse. Allah nous garde.

la réponse favorite

Louange à Allah.

Louanges à Allah

Il n' y a aucun mal à percevoir une assistance accordée par un gouvernement musulman ou non musulman aux citoyens, résidents et réfugiés, pourvu que les conditions de l'attribution de l'assistance soient applicables aux bénéficiaires et que celui qui reçoit l'argent soit un ayant droit. Les citoyens, résidents et réfugiés ont des droits sur le gouvernement. Cela étant, ce que l'Etat donne à vos beaux parents en fait de biens licites - s'il plaît à Allah- ne devrait susciter aucune inquiétude , quant à la licéité de sa perception comme un bien vous aidant à bien vous occuper de vos beaux parents.

Cheikh Abdoul Aziz ibn Baz (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit: **il n' y a aucun mal pour eux d'accepter l'aide d'un Etat mécréant, pourvu que cela n'entraîne l'abandon d'un devoir ou l'accomplissement d'un acte interdit. Ils ne peuvent percevoir l'assistance que par la voie officielle**



arrêtée par l'Etat; ils ne doivent pas mentir pour en bénéficier. Extrait des Fatwa de Cheikh ibn Baz,28/239.

Allah le sait mieux.